

## JEAN-LOUIS PITON

# "C'est un crève-cœur de voir certains jeunes quitter les AOC"

Patron d'une cave emblématique du Luberon, le nouveau président de l'Inao a sur son bureau plusieurs dossiers chauds : AOC, irrigation, loi Évin, baisse de la consommation de vin... Il présente ici ses grandes orientations.

Propos recueillis par Denis Saverot. Photos : Christophe Grilhé

**La Revue du vin de France : Président de l'Inao depuis février, vous êtes d'abord connu dans le vignoble pour votre action à la tête de Marrenon, un groupement de producteurs du Luberon. Pouvez-vous nous présenter cette entreprise ?**

**Jean-Louis Piton :** Marrenon réunit 650 familles de vigneronnes dans sept caves coopératives, toutes installées en vallée du Rhône, entre le nord et le sud du Luberon qui est notre épine dorsale. Au sud de la montagne du Luberon, nous ne produisons que de l'AOC Luberon ; au nord, nous produisons des AOC Luberon et des AOC Ventoux. Au total, Marrenon coiffe une bonne vingtaine de marques. Après avoir longtemps vendu l'ensemble de nos vins à la grande distribution, nous avons décidé, en 2005, de monter en gamme. Nous travaillons désormais aussi avec la distribution traditionnelle.

**La RVF : On a souvent du mal à cerner l'identité du Luberon, situé entre la vallée du Rhône et la Provence. Qu'est-ce qu'un bon vin du Luberon ?**

**J.-L. P. :** Vos lecteurs le savent, la Provence commence à Montélimar et finit à Menton. Le Luberon en fait donc géographiquement partie, mais voici un sujet dont on pourrait parler pendant des décennies... Toutefois, selon l'Inao, l'univers de la vallée du Rhône et celui de la Provence sont distincts, et ils ne peuvent être rassemblés. À mes yeux de producteur, il y a entre les deux un chaînon manquant, et ce chaînon c'est le Luberon.

### JEAN-LOUIS PITON

**Né le 4 septembre 1956,** à Apt (Vaucluse), au sein d'une famille de confiseurs de fruits. Marié, 3 filles.

**Président de Marrenon,** soit 4 000 ha de vignes, 310 000 hl de vin par an, 25 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2016 (et 10 millions d'euros pour la vente de vin en vrac).

**Marques phares :** la cuvée iconique, mais confidentielle, de Marrenon est Gardarèm (15 000 bouteilles/an, syrah). Grand Marrenon (syrah et un peu de grenache), Orca (80 % grenache et un peu de syrah) et le rosé Petula (syrah) sont les plus vendues.

**Signe particulier :** président du conseil permanent de l'Inao pour cinq ans, il supervise qualité et origine des produits dans toutes les filières : vin, fromage, viande, fruits et légumes...

**Sa plus grande émotion :** un grands-échezeaux de la Romanée-Conti, chez Jean-Marie Guffens (il ne se souvient plus du millésime).

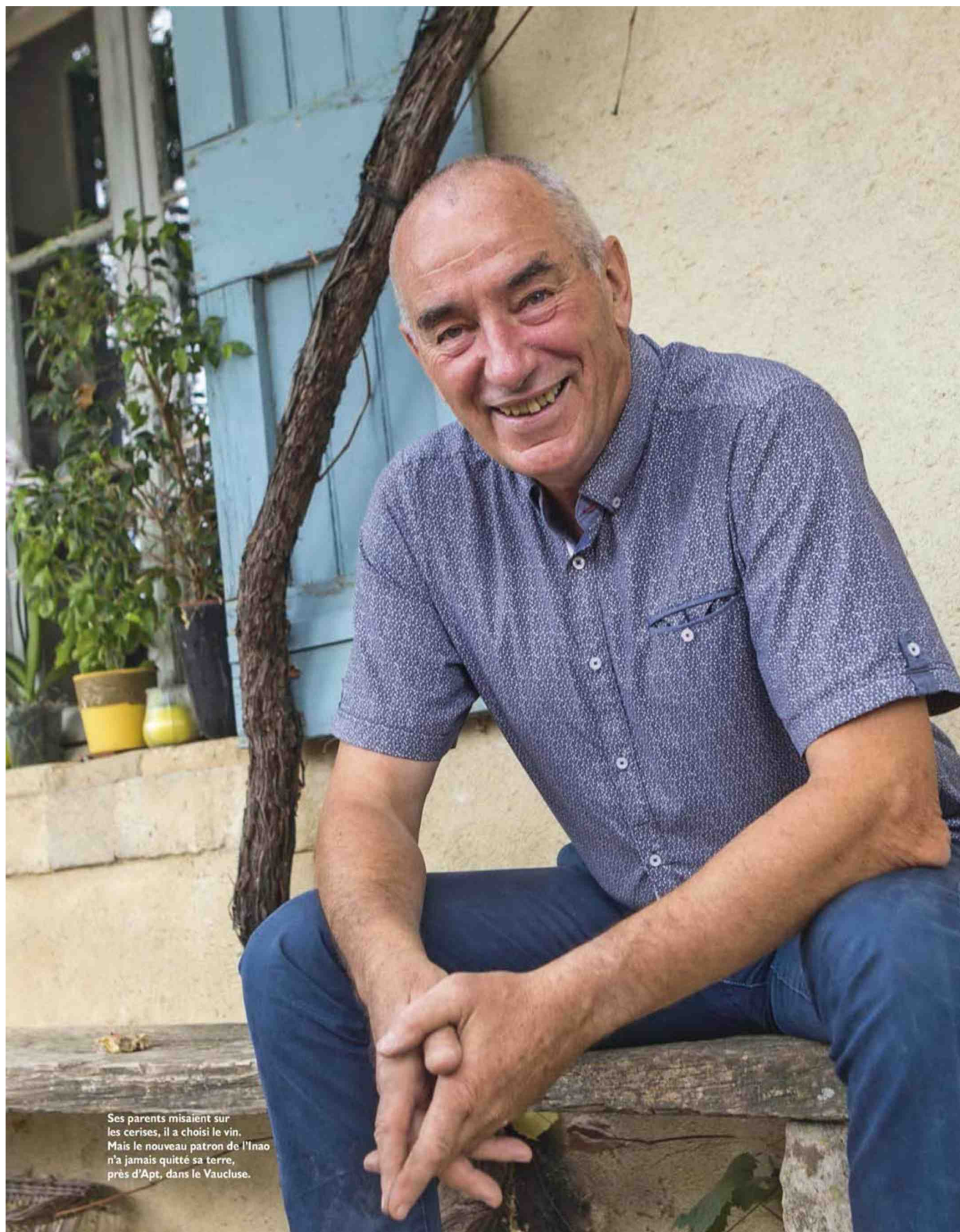
**La RVF : Votre production vous rapproche-t-elle de la Provence ou de la vallée du Rhône ?**

**J.-L. P. :** Nous sommes devenus d'importants producteurs de rosé. Puisque la moitié de l'AOC Luberon en produit. Cela nous donne une image très provençale. Mais nous avons souhaité rester très rouge, avec des vins affichant une identité forte, typés grenache ou syrah. Les rouges sont intéressants car les meilleurs peuvent être vendus plus chers. Pour les rosés, les jeux sont faits. Les premières places ont été conquises par Miraval, Esclans et Minuty. Enfin, nous sommes le seul vignoble de la vallée du Rhône – et même de la Provence si nous voulions nous comparer à eux – qui produise autant de vin blanc : notre appellation est blanche à 20 à 25 %. Nous sommes donc réellement tricolores. Autre signe particulier : nous sommes accrochés à une montagne qui culmine à plus de 1 000 mètres, avec des vignes étagées entre 200 et 500 mètres d'altitude. Cette altitude et des nuits moins chaudes confèrent à nos vins fraîcheur et acidité naturelle.

**La RVF : Vous présidez le conseil national de l'Inao. En ces temps de sécheresse, une partie du vignoble réclame un assouplissement des règles sur l'irrigation. Quel est votre avis ?**

**J.-L. P. :** Les effets du réchauffement climatique sont malheureusement très visibles dans le vignoble. La pression du stress hydrique nuit à la qualité des vins. Cela ne va pas s'arranger demain. La vigne n'en est d'ailleurs pas la seule victime : si l'on n'arrosait pas, il n'y aurait plus un seul cerisier en Luberon. En réalité, l'irrigation est déjà





Ses parents misaient sur les cerises, il a choisi le vin. Mais le nouveau patron de l'Inao n'a jamais quitté sa terre, près d'Apt, dans le Vaucluse.



possible dans les AOC viticoles, mais de façon très restrictive : lorsqu'un secteur au sein d'une AOC a besoin d'être arrosé, toute l'appellation perd dans la foulée le droit de demander une augmentation de rendement, même si le millésime est qualitatif. C'est une punition injuste : les producteurs qui n'avaient pas besoin d'irrigation peuvent se trouver lésés par ceux qui en avaient besoin. Cela crée des tensions. Nous avons donc proposé de faire évoluer la réglementation dans le sens suivant : lorsqu'une parcelle en stress hydrique a besoin d'être arrosée, seule cette parcelle sera limitée en hausse de rendement et pas les autres. Un projet de décret a été déposé sur les bureaux des ministres de l'Agriculture, de l'Environnement et des Finances, mais le changement de législation a retardé sa signature. Depuis, le nouveau gouvernement a été accaparé par les États généraux de l'alimentation. Il devient urgent de trancher.

**La RVF : De jeunes vigneron talentueux choisissent de démarrer en Vin de France plutôt qu'en AOC. Qu'en pense le président de l'Inao ?**

**J.-L. P. :** C'est un crève-cœur de voir certains talents nous quitter, même s'ils le font parfois avec force, fracas et boucan médiatique. C'est une perte de substance pour les AOC, mais ce problème ne concerne pas que le vin : nous venons de régler un cas similaire dans une petite AOC fromagère du Cantal. Des conflits surviennent aussi dans les IGP, même si le règlement est plus souple. Je veux faire bouger les lignes. J'ai évoqué le problème avec les présidents des comités nationaux viticoles AOC et IGP ainsi qu'avec le Conseil des agréments et contrôles (le gendarme des AOC, responsable des exclusions de vins jugés non conformes, ndlr). Certaines expériences sont louables, mais pas au point de faire le jeu de celles et ceux qui sont dans le marketing de la marginalité et qui, par nature, se placent à côté des règles. Il y a aussi des vigneron qui savent que si la justice s'en mêle, si la presse s'en mêle, cela leur fera un bon coup de pub ; c'est ce qu'ils recherchent.

**La RVF : À qui pensez-vous ? À Alexandre Bain, qui vient de récupérer au tribunal son appellation Pouilly-Fumé après avoir été exclu par l'Inao ?**

**J.-L. P. :** Je ne pense à personne en particulier, je ne le connais pas personnellement. Mais si l'on se trouve face à des gens qui, délibérément, se placent à côté des règles, nous jouerons notre rôle. En revanche, il y a des cas qui me désolent, celui de Jean-Marie Guffens par exemple. Ça me fend le cœur qu'un tel vigneron ait quitté l'appellation Luberon. Il voulait tester ici le cabernet-sauvignon, certain que ce cépage donnerait de bons résultats.

**La RVF : Et cela n'a pas été jugé possible ?**

**J.-L. P. :** La famille des AOC à la française, c'est un collectif de cépages qui ont une origine identitaire. Il y a des cépages du sud, du nord, de l'ouest, etc. Le pinot ne descendra jamais dans la vallée du Rhône, la syrah ne



Pour Jean-Louis Piton, autoriser la migration des cépages au sein des AOC serait trahir leur identité.

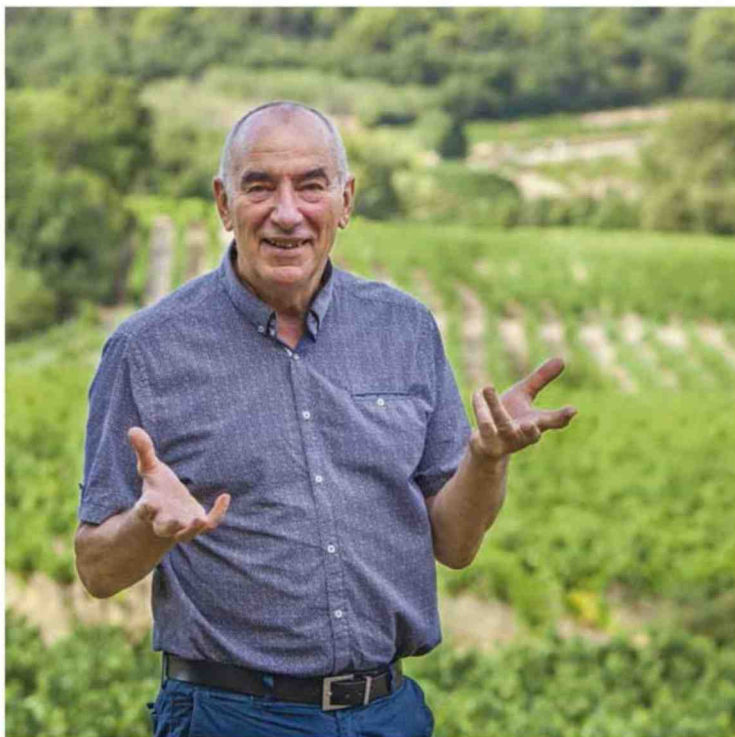
partira pas à Bordeaux. C'est notre doctrine, elle peut être challengée, elle l'est parfois mais, pour l'instant, elle demeure. Il y a une alternative : les IGP. Ce que l'on ne peut pas faire en AOC, on peut le faire en IGP.

**La RVF : C'est votre point de vue depuis toujours ?**

**J.-L. P. :** Non, j'ai évolué. Il y a vingt ans, lorsque je suis entré à l'Inao, je militais pour la migration des cépages au sein des AOC de façon plus fluide. Et puis à force de discussions, notamment avec Paul Avril (l'émblématique propriétaire du Clos des Papes à Châteauneuf, décédé en 2009, ndlr), j'ai fini par accepter l'idée qu'un univers de goût soit conféré par des bouquets de cépages régionalisés. Cette idée a du sens, elle permet de parler au consommateur, y compris si l'on ne fait pas de vin de cépage. L'amateur sait qu'en achetant un vin de la vallée du Rhône, un bordeaux ou un bourgogne, il y trouvera un style de goût qui lui est propre. Le cépage est la première clé d'accès au vin, c'est ce que le client comprend en premier. Si nous laissons les cépages se balader partout dans les AOC, nous perdrons cette balise dans l'univers organoleptique. Toutefois, nous sommes bienveillants et pragmatiques. En ce moment, les Bordelais voudraient pouvoir ajouter entre 1 et 8 % de cépages non autorisés dans une part modeste de leurs domaines, autour de 4 ou 5 % de la superficie totale. Cette demande sort de la doctrine des AOC, sur deux points : d'une part, elle autorise la liberté de choix individuel au sein d'une appellation. D'autre part, elle valide l'entrée de cépages extérieurs à la région, voire probablement de cépages hybrides afin de limiter les traitements. Eh bien, nous regardons, nous allons constituer un groupe de travail, nous ne sommes pas si rigides que cela !

« FACE À DES  
VIGNERONS  
QUI SE PLACENT  
EN MARGE  
DES RÈGLES,  
L'INAO JOUERA  
SON RÔLE. »





**La RVF : Certes, mais en attendant, l'AOC Luberon a perdu Jean-Marie Guffens. Dommage, non ?**

**J.-L. P. :** Je le regrette. Je crois néanmoins que Jean-Marie connaît aussi des difficultés d'agrément dans les IGP. Cet homme est un innovateur extrême : il prend beaucoup de risques lors de la phase d'élevage mais parvient à sécuriser ce risque lorsqu'il conditionne ses vins. Je ne sais pas exactement comment se passe la dégustation d'agrément dans les IGP, si l'on juge des vins conditionnés juste avant la mise en bouteilles ou bien en cours d'élevage. Dans le deuxième cas, des gens comme Jean-Marie courent le risque d'être sanctionnés. Parce qu'ils n'ajoutent pas de SO<sub>2</sub> lors de l'élevage, il peut y avoir des phases oxydatives terribles. Et pourtant, un vigneron comme Jean-Marie sait parfaitement maîtriser lors de la mise car il connaît ses raisins. Je ne parle pas des vins "nature" ni de ceux truffés de brettanomyces, un défaut à mes yeux. Quand, dès la première année après la mise, on constate une émulsion bactérienne, cela ne me choque pas que l'on dise au vigneron : « Là, désolé, on n'est pas chez nous ! ». Et cela même si le gars a pris des risques pour garder la pureté de ses raisins.

**La RVF : Avec Lactalis, Bel, Besnier, la France a fait émerger des géants du fromage. Il y a peu de champions XXL dans le vin, est-ce une faiblesse ?**

**J.-L. P. :** Plus on se rapproche de l'univers du luxe, moins l'effet de taille est important. Plus on se rapproche de

« Avons-nous besoin de dix Castel ou de dix Vinadés ? », s'interroge Jean-Louis Piton.

« EN INTERDISANT LA PUBLICITÉ DU VIN, LA LOI ÉVIN A EMPÊCHÉ DE RECRUTER DE NOUVEAUX CLIENTS. »

l'entrée de gamme et du facteur coût/volume, plus c'est déterminant. Sur les marchés d'entrée de gamme, des groupes comme Castel ou Grands Chais de France se défendent très bien. Avons-nous besoin de dix Castel, dix Grands Chais de France, dix Vinadés ? Je ne sais pas...

**La RVF : En bloquant la publicité à la télévision, la loi Évin a empêché les Gallo, Mondavi, Torrès ou autres Freixenet d'entrer sur le marché français. D'essence protectionniste, la loi Évin n'a-t-elle pas préservé l'écosystème français de production ?**

**J.-L. P. :** À Marrenon, il y a une vingtaine d'années, le syndicaliste que j'étais gueulait comme un veau dès que l'on évoquait le sujet. Et le directeur général de l'époque nous disait : « Mais vous ne comprenez pas que cette loi empêche les gros de faire de la pub grand public à la télé et de tout accaparer ? ». Il pensait surtout à Pernod Ricard à l'époque. C'est vrai, l'interdiction de la pub à la télévision, le plus puissant des médias prescripteurs, a permis aux acteurs moyens de garder un accès au marché. Après, il est permis de se poser une autre question : en autorisant la publicité pour le vin à la télé, n'aurait-on pas incité le public à consommer davantage de vin ? La pub fait vendre. Son interdiction a vitrifié la structure sociologique de la production française de vin, mais elle a aussi tassé la consommation en empêchant de recruter de nouveaux clients. Regardez notre marché domestique : je le croyais à 33 millions d'hectolitres, il est en réalité descendu à près de 28 ! Nous sommes passés d'une consommation de 100 litres par an et par habitant en 1975 à moins de 42 litres en 2016.

**La RVF : On boit moins, mais on boit mieux, entend-on régulièrement...**

**J.-L. P. :** Peut-être, mais est-ce que l'on ne descend pas plus vite que les autres ? Je vais commander une étude sur ce thème : n'est-on pas en France sous-performant sur notre marché domestique si l'on se compare aux autres pays historiquement producteurs, tels l'Italie, l'Espagne, le Portugal ? Et puis, regardez l'Italie : la loi Évin n'y est pas et pourtant Gallo n'y vend qu'assez peu de vin.

**La RVF : Autre question brûlante, l'Inao et son financement. Avez-vous un plan de relance ?**

**J.-L. P. :** Aujourd'hui, l'État finance 70 % du budget de la maison, soit 25 millions d'euros par an. Les 30 % restants sont financés par les filières, dont l'essentiel par la viticulture. Nous ne vendrons pas à l'État, ni à nos collègues de la production, une augmentation du budget sans une ambition partagée. Où les associés veulent-ils aller ? Faut-il plus ou moins de certifications ? En France, si l'on additionne les AOC et les IGP, on arrive à près de 90 % de vins certifiés. Dans le secteur laitier, seuls 15 à 20 % du lait sont certifiés. Dans le canard gras, c'est 25 à 30 %, pas plus. N'en fait-on pas un peu trop ? Il nous faut définir un nouveau contrat d'objectifs et de performances. Je m'y attelle, dommage que le calendrier électoral ait retardé nos discussions. •